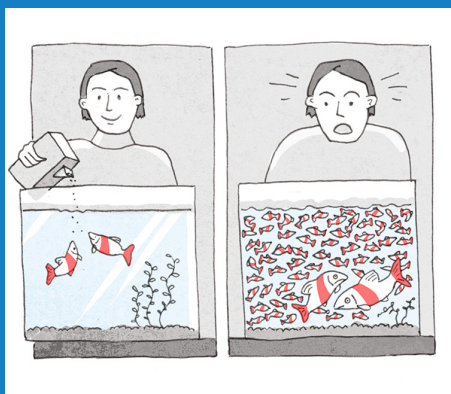




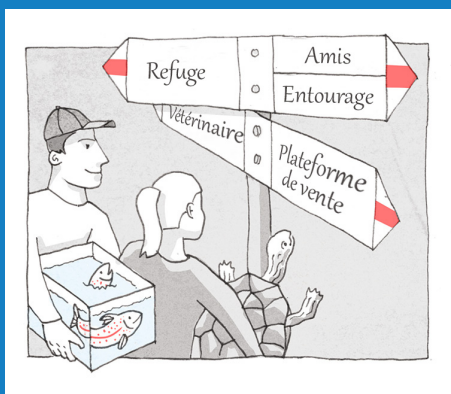
Nos eaux ne sont pas des aquariums

Les animaux, les plantes et l'eau des aquariums ou des étangs de jardin n'ont pas leur place dans nos cours d'eau. Les rejeter dans la nature peut provoquer d'importants dégâts et est interdit par la loi.



Vous souhaitez acheter un aquarium ou créer un étang de jardin ?

Renseignez-vous bien sur les besoins des animaux et l'espace requis. Les aquariums et les étangs de jardin nécessitent un entretien et des soins réguliers. Avant tout achat, demandez-vous si vous avez suffisamment de temps à y consacrer et comment faire en cas d'absence prolongée.



Vous ne pouvez plus garder vos animaux et plantes aquatiques ?

Trouvez-leur un nouveau foyer auprès de votre entourage ou sur une plateforme de vente sérieuse, ou adressez-vous à un refuge spécialisé. Les plantes aquatiques doivent être éliminées avec les ordures ménagères ou dans une installation de compostage professionnelle.



Relâcher des animaux est illégal et peut avoir de lourdes conséquences !

Les occupants de nos aquariums et étangs de jardin sont souvent originaires d'autres régions du monde. La plupart ne peuvent pas survivre dans la nature ou s'y propagent rapidement, menaçant les espèces indigènes. C'est pourquoi il est interdit d'abandonner des animaux ou des plantes exotiques dans la nature.

Vous trouverez de plus amples informations en allemand sous : www.ag.ch/gewaesser-neobiota -> Kein Freisetzen aus Aquarien und Gartenteichen

